

ENSEMBLE POUR MARFAN

REGLEMENT

L'association Cœurs de Raideuses vous propose l'opération « Ensemble pour Marfan ». Cette mobilisation n'est pas une compétition sportive mais un événement solidaire. L'objectif est triple :

- Mettre en lumière le Syndrome de Marfan, maladie génétique rare
- Financer une partie des frais d'inscription d'une équipe de 3 femmes défendant cette cause au Raid Amazones qui se tiendra du 12 au 20 mars 2024 au Cambodge
- Récolter des fonds qui seront reversés à l'hôpital BICHAT, centre national de référence pour le Syndrome de Marfan.

Ce document expose les modalités et règles à suivre dans le cadre de cette course. En vous inscrivant à la course, vous acceptez le règlement mis en place.

ARTICLE 1 : MODALITES

- Date : du 01 au 29 février 2024
- Distances : Libres
- Epreuves : Libres – Course à pied, marche, vélo, natation, canoë, roller...
- Lieu : territoire national
- Objectif : effectuer le plus de km possible pour parcourir ensemble la distance qui nous sépare des temples d'Angkor au Cambodge où se déroulera le raid Amazones, soit 9 700 km.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Tous les participants de cet événement s'engagent sur la page internet : www.courses-virtuelles.com/ensemble-pour-marfan.

Les inscriptions sont ouvertes à partir du samedi 27 janvier à 8h et cela jusqu'au jeudi 29 février à 20h.

Le tarif de l'engagement est de 5€ (auquel 0,99 centimes sont automatiquement ajoutés pour couvrir les frais de gestion de la plateforme digitale). La participation à cet événement permettra de finaliser l'inscription au Raid. Une fois les frais d'enregistrement couverts, les sommes supplémentaires seront versées à l'hôpital BICHAT.

Tout engagement nécessite l'acceptation et le strict respect de la charte de bonne conduite disponible sur le site internet de l'opération.

A l'issue de leur inscription, les participants ont la possibilité de télécharger leur dossard attestant de leur mobilisation.

ARTICLE 3 : ASSURANCE

Tous les engagés déclarent être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. Ce n'est pas une compétition, c'est une opération solidaire et tous les participants participent sous leur entière responsabilité pour tout dommage. L'activité physique demande un entraînement adapté et tous les participants doivent être en capacité physique de pouvoir réaliser la distance choisie.

En s'inscrivant à cet évènement les participants déclarent être informés de ce point et acceptent de participer sous leur entière responsabilité. Ils dégagent l'association « Cœurs de Raideuses », organisatrice de l'évènement, de toutes responsabilités pour quelques réclamations que ce soit, concernant toutes les blessures personnelles, décès ou dommages matériels survenus lors de l'opération.

ARTICLE 4 : ANNULATION

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier la date ou d'annuler l'évènement sans que les acteurs puissent prétendre à une réparation du préjudice.

En cas d'annulation, les frais d'inscription (5€) ne seront pas remboursés.

ARTICLE 5 : DROIT A L'IMAGE

Tous les participants autorisent les organisateurs de l'opération « Ensemble pour Marfan » ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation (réseaux sociaux par exemple), sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ARTICLE 6 : PROGRAMME

Le participant peut réaliser sa course virtuelle dans la discipline de son choix, aucun sport n'est imposé : course à pied, marche, vélo, natation, roller, canoë, paddle...

Le participant réalise une distance libre. A l'issue, il saisit sa performance sur le site internet pour faire grimper le compteur des km parcourus.

Le participant a la possibilité de cumuler ses performances en réalisant plusieurs activités ou plusieurs fois une même activité.

ARTICLE 7 :

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et de la charte de bonne conduite, et qu'il s'engage à respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.